

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2021.178

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 25 juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Le trente juin à 20 h 30

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence et a été retransmis sur le site www.ccmsl.fr

OBJET : ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE MORET SEINE ET LOING – ARRÊT DU PROJET DE PCAET ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS RÈGLEMENTAIRES

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme SCHNEIDER, M. KERIGER, FLAGY : M. DESVIGNES,

LA GENEVRAYE : Mme PERINI,

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET,

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN, M. ATLAN, Mme DUMAS PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, Mme EYRIGNOUX, M. FONTUGNE, Mme GAUDIN, Mme GRAU, M. JOCHMANS, M. LIMOGES, M. POUILLIER, M. SEPTIERS, Mme SOUCHARD,

PALEY : M. COCHIN,

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE,

SAINT MAMMES : M. SURIER, M. PERRIN, Mme PIAT,

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT,

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT,

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, M. BEUDAERT,

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU,

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET,

VILLECERF : M. DEYSSON,

VILLEMER : M. BEAUFRETON,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS représentée par M. MICHEL,
Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD,

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. BODIER représenté par Mme EYRIGNOUX,
Mme SAVAL-BONET représentée par M. ZAKEOSSIAN,

SAINT MAMMES : M. BRUMENT représenté par M. DUCHATEAU,

THOMERY : Mme PATTYN représentée par M. TROUBAT,

Mme VANNEAU représentée par M. TROUBAT,

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON,

ÉTAIENT ABSENTS

DORMELLES : M. LARGILLIERE,

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme THALAMY,

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD,

NONVILLE : M. BALLAND,

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2021.178

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et plus particulièrement son article 188 ;
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 portant loi d'orientation des mobilités ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-34 ;
Vu le Code de l'énergie, et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;
Vu le schéma régional climat air énergie de la région Ile-de-France approuvé par le conseil régional Ile-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de la région Île-de-France le 14 décembre 2012 ;
Vu la délibération n°2017-67 du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne relative à la convention cadre et financière d'accompagnement pour la réalisation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 juin 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, visant à mettre en œuvre un programme d'action, à l'échelle du territoire. Sa mise en œuvre est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. La communauté de communes Moret Seine et Loing a engagé sa démarche PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) depuis janvier 2019.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité,
5 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, BODIER, Mmes EYRIGNOUX, GRAU
PREND ACTE de la concertation préalable et du rapport d'évaluation environnementale stratégique
associé au PCAET.**

DÉCIDE :

- **D'arrêter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, tel que présenté en annexe et constitué d'un rapport de diagnostics, d'un rapport stratégique, d'un programme d'actions et incluant un plan air renforcé ;**
- **D'autoriser le Président à transmettre pour avis le projet de PCAET et le rapport environnemental au Préfet de région, à la Présidente du conseil régionale et à l'Autorité environnementale ;**
- **D'autoriser le Président à organiser la consultation numérique du public, après la réception et la prise en compte des avis susmentionnés.**

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 6 juillet 2021

LE PRÉSIDENT
P. SEPTIERS

